

Fermeture définitive de la route de Prévessin Jeudi 7 avril 2011

Sommaire

1. Historique du projet
2. Les travaux
3. Mobilité
4. Les Marais de Mategnin
5. Un espace sauvage unique
6. Création d'une zone de détente

Communiqués, dossier de presse et photos sont téléchargeables sur le site :

www.espacemategnin.ch

Informations complémentaires:

Pro Natura Genève

Tel. +41 22 311.10.10 - pronatura-ge@pronatura.ch

Service de presse:

csm sa - Mathieu Liechti - chargé de mandats

Tel. + 41 22 307.88.88 - Fax + 41 22 307.88.99 - mliechti@csm-sa.ch

Historique du projet

Un projet de plus de 15 ans

1993 - 1996

Premières démarches pour la fermeture de la route à l'initiative du service des douanes suisses, en accord avec la commune de Meyrin. La commission consultative intercommunale transfrontalière donne un préavis défavorable pour le projet.

1999

Agression mortelle par un véhicule immatriculé en France d'un appointé des douanes suisses.

2003 - 2005

L'association pour la sauvegarde de Mategnin continue de demander la fermeture de la route et le DIAE-OTC l'accepte par écrit. Tous les services de l'Etat - y compris le service des douanes suisses - sont favorables à ce projet.

2005

Réalisation du plan de gestion des réserves naturelles de Mategnin les Crêts et Mategnin les Fontaines, sites d'importance nationale se situant de chaque côté de la route de Prévessin.

Janvier 2008

Pro Natura Genève mandate le bureau d'ingénieurs « Mobilidée » spécialisé dans le domaine de la gestion de la mobilité dans la région du canton de Genève. Ce mandat a pour objectif de déterminer la faisabilité de la fermeture définitive de la route de Prévessin en tenant compte des caractéristiques de la mobilité liée à la région genevoise. Les résultats de cette étude démontrent la faisabilité de la fermeture de la route de Prévessin.

Mars 2008

A la suite des résultats de l'étude de « Mobilidée », l'association pour la sauvegarde de Mategnin, Pro Natura Suisse, Pro Natura Genève et le WWF Genève demandent à M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer, la fermeture définitive de la route de Prévessin.

Juillet 2008

M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer écrit aux différentes parties prenantes du projet pour indiquer les points suivants:

- La route de Prévessin est inscrite dans la hiérarchie comme route de réseau de quartier. A ce titre, il n'est pas légitime que cet axe supporte une charge de trafic importante, qui plus est, avec un taux élevé de transit.
- La Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) va effectuer les mesures nécessaires pour inscrire les marais à l'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale.



Janvier - Mai 2009

La DGNP et Pro Natura Genève mandatent « Mobilidée » et Ecotec Environnement SA pour réaliser un rapport présentant les mesures à effectuer sur l'ensemble de la route de Prévessin lors de sa fermeture. A l'issu du rapport, une demande d'autorisation de construire est déposée à l'Etat de Genève et le projet final est monté.

Septembre - Octobre 2010

Le Département des constructions du canton de Genève autorise les travaux pour fermer définitivement la route de Prévessin après la consultation de 10 services. Cependant, les autorités françaises craignent que les mesures compensatoires ne soient pas assez importantes. Le projet est arrêté.

Mars - Avril 2011

L'ensemble des parties prenantes du projet est d'accord pour fermer la route de Prévessin et la réaménager en axe destiné à la mobilité douce. Les travaux de la route de Prévessin débutent.



Travaux

Les détails du projet

La route de Prévessin sera complètement réaménagée. Un sentier agricole adapté aux vélos et à la balade sera créé. Le béton sera maintenu par endroits pour les riverains.

Les mesures détaillées prévues par le projet sont les suivantes:

Aménagement en stabilisé renforcé (secteur A-C)

- Gabarit de la route de 6m80 à 3m50
- Revêtement composé d'un mélange de sables et de graves traité avec un liant hydraulique
- Evacuation du revêtement routier actuel en décharge
- Remplacement du revêtement évacué par des prairies avec semis de flore indigène.

Revêtement actuel optimisé (secteur C-D)

- Réduction du gabarit de la route de 6m80 à 3m50
- Revêtement actuel optimisé pour les cyclistes et promeneurs
- Revêtement composé d'un mélange de sables et de graves traité avec un liant hydraulique
- Evacuation du revêtement routier actuel en décharge
- Remplacement du revêtement évacué par des prairies avec semis de flore indigène.

Restrictions d'accès

- Installation de barrières agricoles, conservant l'accès pour les promeneurs, les cyclistes et les agriculteurs.

Remplacement d'arbres morts

- Plantation de 5 arbres en remplacement des arbres abattus sur une partie de l'axe routier.

Création de corridors biologiques

- Elimination des haies existantes (principalement thuyas et laurelles) et remplacement par des haies arbustives composées d'essences indigènes.

Stabilisation des talus routiers

- Nivelage des talus routiers après évacuation des haies existantes, sur la partie A-C permettant le passage de la petite faune.



Banquette pour le passage de la petite faune

- La route de Prévessin comprend un pont proche de la réserve de Mategnin les Crêts. Ce pont permet au nant passant entre les deux réserves naturelles de circuler. Afin de permettre le passage de la petite faune le long du nant, une banquette béton sera ajoutée sur l'un des côtés du tunnel de ce pont.



Mobilité

3 secondes supplémentaires

La route de Prévessin est inscrite dans la hiérarchie du réseau routier comme route de réseau de quartier. Cependant, elle est utilisée principalement par les pendulaires transfrontaliers entre le canton de Genève et la France. Jusqu'à 6000 véhicules par jour ont été comptabilisés sur cet axe de circulation.

La population de Meyrin est favorable à la fermeture de la route depuis de nombreuses années, principalement pour des raisons de sécurité. Pour cela, la route a été équipée d'aménagements de régulations pour empêcher le croisement de deux véhicules.

Les études effectuées confirment que la fermeture de la route de Prévessin au trafic motorisé rallongera uniquement de trois secondes les trajets. En outre, le report de trafic sur les routes de proximité est supportable en comparaison avec d'autres axes routiers sur le canton.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement transfrontalières sont prévues pour minimiser l'impact sur les conditions de circulation telles que:

- mise en service de la ligne transfrontalière du bus O entre Meyrin et Ferney
- extension de la liaison du tram TCMC jusqu'au CERN
- réaménagement du giratoire du Bois-Candide
- ouverture de la tranchée couverte de Meyrin

La fermeture de la route de Prévessin entraîne donc, pour un parcours en temps plus ou moins similaire, une capacité de mobilité plus grande dans la région de Mategnin.



Les marais de Mategnin

Longeant la frontière du Pays de Gex, les marais de Mategnin sont dans les années vingt l'un des derniers sites marécageux du canton de Genève. Drainage et correction de cours d'eau font payer un lourd tribut aux milieux naturels.

Les naturalistes de l'époque créent alors en 1928 « l'Association pour la création et l'entretien des réserves naturelles dans le canton de Genève » (aujourd'hui Pro Natura Genève). L'association a pour but de recenser les milieux naturels dignes d'intérêt afin de les préserver de manière durable. Les zones pouvant être constituées en réserves naturelles sont recherchées.

Dès le 1^{er} janvier 1930, l'association conclut la location des marais de Mategnin avec la commune de Meyrin pour une période de 20 ans. Le 18 avril 1951, ces terrains sont achetés par la Ligue Suisse pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura) pour Frs. 12'000.- et c'est la section genevoise qui en assure depuis la gestion.

Les marais de Mategnin sont composés de deux marais distincts: les Crêts et les Fontaines.

La réserve de Mategnin les Crêts a pour vocation de préserver un marais en relation avec une mosaïque de milieux forestiers, ainsi que la faune et la flore qui en dépendent. Il est également l'un des sites de sensibilisation du public à la nature le plus important du canton de Genève grâce à son parcours didactique. La réserve des Fontaines est destinée à abriter des espèces très sensibles aux dérangements humains et n'a donc pas pour vocation d'accueillir le public.

Comme dans tous les milieux ouverts et humides, les marais de Mategnin ont tendance à être envahis peu à peu par la forêt. Pour enrayer cette dynamique, les étangs et les zones humides ont été régénérés depuis 1999 afin de redonner à ce milieu de marécages historiques l'écosystème qui est le sien. La fermeture au trafic motorisé de la route de Prévessin et sa transformation en axe de mobilité douce permettra de finaliser la revitalisation de la zone et de créer une continuité biologique entre les deux marais.



Un espace sauvage unique

Les marais de Mategnin constituent un espace unique sur le canton de Genève pour la biodiversité. Classés site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens, ils accueillent une faune et une flore devenues rares en Suisse et en Europe et qui dépendent, pour leur survie, du maintien et de l'extension des zones marécageuses des réserves.

Les marais abritent des nombreuses espèces végétales et animales. Au niveau de la flore, ils possèdent des milieux rares en Suisse, dont le plus représentatif d'un bas-marais, le Magnocaricion. Par ailleurs, 13 plantes sur les 136 recensées à Mategnin sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées dont: la renoncule en crosse, la renoncule flamette et la spirodèle à plusieurs racines. Pour la faune, une cinquantaine d'espèces d'oiseaux peuvent être observés ainsi qu'une grande diversité d'amphibiens - dont la grenouille agile, le crapaud et le triton palmé - et d'insectes. Etant l'une des très rares zones humides du canton le long de la chaîne du Jura, la concentration des richesses faunistiques est importante d'autant qu'il s'agit d'un relais majeur entre le Jura, le Rhône et le Léman. Les marais de Mategnin jouent également un rôle unique pour toutes les espèces qui migrent ou qui cherchent des lieux pour hiverner dans la région.

La fermeture de la route de Prévessin au trafic motorisé et son réaménagement recréera un corridor biologique entre les deux réserves. Les animaux transiteront directement entre celles-ci. Ce corridor biologique permettra à la faune et la flore de pratiquer des échanges vitaux pour leur développement, de préserver la diversité de la faune et la flore sauvage et de renforcer la biodiversité. Les principaux aménagements consisteront en des biotopes relais entre les marais.

La désactivation de la route permettra également le classement des marais de Mategnin en « bas-marais d'importance nationale ».

Bas-marais d'importance nationale

Les bas-marais sont des milieux ouverts humides à très humides, en contact avec les eaux souterraines. Les bas-marais sont particulièrement riches en organismes spécialisés et constituent des zones refuge pour de nombreuses espèces d'animaux et de plantes rares ou menacées. À l'heure actuelle, les bas-marais ne sont pas tellement menacés par de vastes projets d'améliorations foncières, mais davantage par une utilisation inadaptée, par le drainage ou par l'épandage de fumure sur des surfaces avoisinantes. Le but visé par la protection des bas-marais est leur conservation intacte. L'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale comprend 1170 objets, couvrant 19'220ha au total (près de 0.5% du territoire national).

Source: Office fédéral de l'environnement OFEV



Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale

Les batraciens comptent parmi les espèces animales les plus menacées de Suisse, car ils ne disposent pas d'habitats appropriés. L'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat) a été créé pour préserver ou reconstituer les populations de batraciens fortement menacées. On a sélectionné 828 plans d'eau de reproduction particulièrement importants, sur les 8000 que compte notre pays.

Source: Office fédéral de l'environnement OFEV



Création d'une zone de détente

Dans une zone avec une forte densité de population, le projet transfrontalier de fermer la route de Prévessin au trafic motorisé offre à la population une nouvelle zone de loisirs et de détente. En effet, à l'issue des travaux, un nouveau poumon vert sera à leur disposition. Le projet prévoit l'aménagement de la route en un espace destiné à la ballade, aux promenades à vélo et à la découverte de la nature.

Le développement et l'amélioration de l'accueil sur le site permettront de renforcer la qualité de vie de la population limitrophe de la route de Prévessin (les habitants de Meyrin, Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns) soit environ 35'550 personnes. Son réaménagement bénéficiera donc à l'ensemble des habitants des deux côtés de la frontière.

Actuellement, 300 et 400 personnes profitent le week-end des marais de Mategnin pour se balader ou courir. Le nombre d'utilisateurs de ces lieux devrait croître dès la fin des travaux.

